

ARRETE N° 238/21 /MINESEC DU 31 AOUT 2021
 portant nomination de responsables dans les services déconcentrés
 du Ministère des Enseignements Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 aout 1995 ;
- Vu** le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2011/409 du 09 décembre 2011 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires,

ARRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
 DE L'ADAMAOUA**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO BANYO

DELEGUE DEPARTEMENTAL : Monsieur **BOBBO YAUBA**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, Matricule **591 957-C**, précédemment Proviseur du Lycée Technique de Banyo, en remplacement de Monsieur MAINA, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
 DU LITTORAL**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU WOURI

DELEGUE DEPARTEMENTAL : Madame **MBANGO EBOA Léa Monique**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, Matricule **556 719-M** précédemment Proviseur du Lycée d'Akwa Nord, en remplacement de Monsieur MOUKALLA Sylvestre Fils.



**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
DE L'OUEST**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DES HAUTS PLATEAUX

DELEGUE DEPARTEMENTAL : Monsieur **SIEGNI CLAUDE**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, Matricule **583 935-B** précédemment Délégué par intérim dans la même Délégation.

**DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
DU SUD**

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE DJA-ET-LOBO

DELEGUE DEPARTEMENTAL : Madame **ESSONO, née NGAZE Thérèse Véronique**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, Matricule **569 769-R**, précédemment en service à la Délégation Régionale du Sud, en remplacement de Monsieur ESSAMBITA Robert, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'OCEAN

DELEGUE DEPARTEMENTAL : Monsieur **NOAH JEAN MAURICE**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, Matricule **552 903-G**, précédemment Proviseur du Lycée Bilingue de Kribi, en remplacement de Monsieur ANGO Marcel.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 31 AOUT 2021



Le Ministre des Enseignements Secondaires,

